

Note Arlequin

Financement de l'enseignement supérieur et de la Communauté française

Position du Conseil fédéral de la FEF, mardi 6 mai 2003

Avis adopté par le Conseil fédéral du 05 octobre 1995 aux Facultés universitaires de Saint-Louis Bxl

Avis amendé par le Conseil fédéral du 30 mars 1999 à l'HENAC

Avis amendé par le GT arlequin et voté le 6 mai 2003 à l'HENAC.

I. La lecture politique de la révision de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989

La FEF se félicite de l'apport financier conséquent engrangé par la Communauté française par le biais de la loi spéciale concrétisant l'accord des " trois Saints " (Polycarpe, Thérèse, Boniface). Les sommes supplémentaires allouées dans ce cadre permettront probablement de viabiliser cette institution que l'on disait mort-née, il y a peu. Toutefois, les fonds supplémentaires accordés à l'enseignement ne seront pas suffisant pour lui permettre de mener pleinement à bien ses missions.

Il est vrai que la loi spéciale du 13 juillet 2001 modifiant celle du 16 janvier 1989 suppose une avancée certaine compte tenu de l'importance du définancement structurel que l'enseignement a enduré durant des années. La loi de financement de 1989 a été néfaste pour l'ensemble des compétences de la Communauté française. La revendication d'un refinancement a été relayée par différents acteurs, mais elle n'a été que trop rarement écoutée par les politiques. En 1993, suite aux accords de la Saint-Michel, la Communauté française a bénéficié du produit de la redevance Radio-TV, seule ressource fiscale propre de cette institution, ce qui est insignifiant par rapport aux besoins. La priorité étant de réduire le déficit public, des réductions drastiques ont été opérées dans le budget communautaire. L'enseignement supérieur ne fut pas épargné. En effet, les décrets relatifs au financement des Hautes Ecoles (1996) et des institutions universitaires (1998) ont consacré le principe budgétaire de l'enveloppe fermée. Ses effets pervers les plus marquants consistent en l'absence de prise en compte de toute évolution à la hausse du nombre d'étudiants (les Hautes Ecoles sont particulièrement fragilisées par cette mesure) et par l'exacerbation de la concurrence entre les établissements (dans l'ensemble de l'enseignement supérieur), ce qui ne s'arrangera pas avec l'émergence progressive d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Alors qu'en 1995, les " Assises de l'enseignement " concluaient qu'un refinancement s'imposait et que seul le montant de ce refinancement restait à discuter, le Gouvernement a fait la sourde oreille et a poursuivi une politique d'assainissement budgétaire qui a fortement

compromis l'objectif - pourtant soutenu par l'ensemble des acteurs de l'enseignement - de démocratisation des études. Le Gouvernement n'a non seulement pas dégagé de nouveaux moyens (financiers ou autres) pour lutter contre l'échec, il a en plus pris des mesures qui ont directement porté atteinte à la liberté d'accès à l'enseignement supérieur : mesures sanctionnant les " bisseurs-trisseurs " et les " double-bisseurs " , laisser-faire en matière de droits complémentaires ... qui opèrent, plus que jamais, une sélection des étudiants par l'argent.

Après cette décennie d'austérité, l'engagement des partis politiques à refinancer l'ensemble des compétences de la Communauté française a suscité beaucoup d'espoir. Il témoigne d'une prise de conscience généralisée de la nécessité d'apporter des fonds supplémentaires dans des domaines comme l'enseignement, la culture, l'aide à la jeunesse. Cependant, si le changement d'optique de l'actuelle majorité est appréciable , il ne résout pas l'ensemble des problèmes financiers rencontrés par cette institution. De plus, aucune réelle marge de manœuvre n'est laissée pour favoriser la mise en place de nouvelles politiques. Celles-ci apparaissent pourtant comme indispensables dans toute une série de domaines y compris, évidemment, l'enseignement.

Plus que jamais, sans réel refinancement, c'est le caractère démocratique de notre enseignement qui est en danger. La liberté d'accès est directement compromise. Toute évolution vers la qualité est bloquée.

C'est dans ce sombre contexte que la Fédération des Etudiant(e)s Francophones précise, une fois de plus, les raisons pour lesquelles, et les moyens par lesquels, un refinancement de la Communauté française selon ses besoins s'impose. La FEF refuse de configurer comme une fatalité les risques d'exclusion et d'élitisme auxquels mène l'actuelle stagnation politique du Gouvernement. Refinancer la Communauté française, c'est possible ! Refinancer l'enseignement est plus que jamais devenu une condition sine qua non du caractère démocratique de notre enseignement !

II Pourquoi refinancer l'enseignement ?

A. L'Enseignement : une priorité politique

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime que l'Enseignement joue donc un rôle essentiel en matière d'émancipation, de cohésion et de mobilité sociale et qu'il devrait être considéré comme une priorité politique.

En effet, un des objectifs d'une société démocratique n'est-il pas de permettre à chacun d'acquérir et de développer pleinement ses compétences ? N'est-il pas communément admis qu'un niveau de qualification élevé est, aujourd'hui plus que jamais, une condition

essentielle pour l'accès à l'emploi ? L'enseignement ne devrait-il pas devenir enfin le meilleur rempart contre la dualisation de la société de demain ? Une meilleure répartition du temps de travail, par exemple, pourrait-elle voir le jour sans une large diffusion des connaissances ?

L'on s'accorde d'ailleurs à reconnaître qu'un haut niveau d'enseignement et de recherche sont un facteur positif de croissance tant d'un point de vue social qu'économique. Il convient donc d'accorder un financement public suffisant pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de mener à bien leurs missions d'enseignement et de recherche. Un financement public suffisant de l'enseignement est la meilleure garantie contre les velléités du privé.

B. L'enseignement en Communauté française.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones constate que l'examen des comparaisons internationales (OCDE) en matière de financement public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en évidence un important déficit de formation dans notre Communauté.

Les politiques d'austérités menées à bien depuis la fin des années 70 pour réduire les dépenses publiques ont été particulièrement dures à supporter pour l'enseignement qui a perdu dans l'aventure sur toute cette période plus de 200 milliards de francs anciens.

Il apparaît par ailleurs que la subsidiation des étudiants de l'enseignement supérieur (type court, type long et université) a constamment diminué ces dernières années.

C. Les conséquences du sous-financement de l'enseignement

Les résultats de l'étude Pisa-OCDE de 2001 sont désastreux pour l'enseignement supérieur en Belgique francophone. Cette comparaison inter-étatique met en évidence d'importantes carences de la Communauté française. Des générations d'élèves ont payé un lourd tribut aux politiques d'austérités mises en œuvre depuis la communautarisation de l'enseignement. Il est urgent d'infléchir la tendance et de se donner les moyens d'avoir un enseignement de qualité.

Actuellement, les effets pervers du sous-financement de l'enseignement supérieur sont manifestes : perception de droits complémentaires illégaux dans de nombreuses Hautes Ecoles, risque manifeste d'instauration progressive de mécanismes de type " test d'entrée " , baccalauréat ou année propédeutique.

Il est également évident que si la détérioration du financement persiste, les méthodes pédagogiques ne pourront être modernisées (lutte contre l'échec, programmes de remédiation, pédagogie participative, formation

par la recherche, formation tout au long de la vie) et qu'en plus les missions octroyées aux Hautes Ecoles (formation continue, services à la collectivité, recherche appliquée) ne seront jamais effectives.

Quant à la recherche fondamentale, pouvant essentielle à qualité de la formation des étudiants, les carences du financement public place ses artisans dans des conditions de précarité (contrats à durée déterminée, matériel obsolète....) qui nuisent gravement à la qualité de leur travail et, partant, aux résultats de celui-ci.

III Faut-il "encore" refinancer la Communauté française ?

A. La communauté française, une institution mort-née

La loi de financement des Communautés, telle qu'elle existait jusqu'à il y a peu, prévoyait une dotation à peine liée à l'évolution de la richesse du pays, alors que la plupart de leurs dépenses augmentent clairement proportionnellement à cette évolution du PNB. Ce décalage inévitable entre la croissance naturelle des dépenses (augmentation naturelle des salaires, démocratisation de l'enseignement supérieur, etc.) et la croissance des recettes relative uniquement à l'indice des prix a condamné la Communauté française à survivre grâce à des plans pluriannuels d'économies. rappelons que ces plans pluriannuels d'économie répondaient aussi à un autre objectif que les majorités politiques de l'époque s'étaient fixées : la réduction des déficits publics pour que la Belgique entre dans l'Europe de Maastricht, dont ses compétences ont fait, et font d'ailleurs toujours, les frais.

Par ailleurs, différentes réserves sont à émettre quant à la répartition entre communautés des moyens supplémentaires engrangés. En effet, la clé " historique " de répartition (le nombre d'élève de 6 à 17 ans) ne rentre plus en ligne de compte pour l'attribution des fonds nouvellement alloués et c'est la contribution à l'IPP qui en déterminera le partage entre Communautés. Indépendamment du fait de voir la Communauté française désavantagée, la FEF constate une rupture claire du principe de solidarité entre les Communautés.

En outre, on peut s'étonner du fait que cette entité fédérée, dont les activités contribuent assurément à l'évolution générale du bien-être et au développement économique, connaisse une croissance de ses recettes toute différente des Régions ou du fédéral.

Par ailleurs, La liaison à la croissance est limitée à 90% ce qui pourrait s'avérer insuffisant à terme.

Dans ce contexte, La FEF demande à ce que 7% du PIB soit consacré à l'enseignement comme c'était d'ailleurs le cas il y a plus de vingt ans. Cela

ne compensera pas les 200 milliards de pertes occasionnées par vingt-cinq ans de mesures d'austérité mais cela permettrait de mener à bien une réelle politique éducative.

B. Garantir la pérennité de l'ensemble des compétences des Communautés

Si l'on reste dans le cadre actuel du financement de la Communauté française, il est clair qu'augmenter le budget d'une compétence, par exemple de l'enseignement supérieur, ne peut se faire qu'au détriment d'un autre canard boiteux. Les plans successifs d'économies, mis en place durant ces dernières législatures, n'ont épargné personne : la culture s'asphyxie, l'aide à la jeunesse est sous perfusion, quant à la R.T.B.F., elle est aux soins intensifs ... Restent les autres niveaux du secteur enseignement : le secondaire est exsangue et le fondamental va logiquement coûter plus cher puisque les instituteurs vont enfin avoir un vrai salaire !

La recherche scientifique nécessite également un réinvestissement important. Il est indispensable de réinvestir dans ce domaine notamment pour permettre aux HE de poursuivre la mission de recherche appliquée. Il est à déplorer que la part du financement public consacré à la recherche scientifique reste inférieure à la moyenne européenne.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite que le Gouvernement, et notamment l'autorité fédérale, dépasse les simples déclarations de bonnes intentions regardant la recherche et propose un plan de rattrapage à la mesure de la carence du financement public. L'effort devrait particulièrement porter sur les domaines ne bénéficiant pas d'un accès aisé aux "contrats extérieurs" .

Dans ce contexte, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones conclut que tous les domaines qui entrent dans les compétences de la Communauté française doivent faire l'objet d'un réinvestissement. Quand on parle de refinancement, il faut donc entendre le refinancement de la Communauté française.

IV Quel financement pour quel enseignement ?

L'obtention d'un réel refinancement de la Communauté française est essentielle dans l'optique d'une mise en place de nouvelles politiques notamment en terme d'enseignement supérieur. Dans ce domaine, il faut se donner les moyens d'une nécessaire démocratisation. La FEF conçoit le refinancement comme la seule solution pour passer d'une logique de moyens à une logique de besoins. L'apport financier supplémentaire doit permettre de payer le prix de la démocratisation des études. Celle-ci, autour de laquelle s'articule toute l'action et la réflexion de la FEF, doit être conçue comme un formidable outil de lutte contre les inégalités

sociales existantes dans la société. Plutôt que de les reproduire, le rôle de l'enseignement consiste à favoriser l'émancipation de tout un chacun. Le projet politique de la FEF ne peut aboutir que si la collectivité fait le choix d'un investissement public conséquent au niveau de l'éducation. Il est évident que ni l'accès à l'enseignement, ni la participation à sa construction, ni l'échec de l'étudiant ne sont neutre socialement. Dès lors, la FEF considère que l'enseignement supérieur a un rôle primordial à jouer dans la correction des déséquilibres existant au sein de la société notamment par l'instauration généralisée du libre accès, de la participation, de la promotion de la réussite dans un enseignement de qualité. Si actuellement certains avancés sont possibles, il faudra attendre un refinancement conséquent pour assumer pleinement le choix d'une école démocratique.

A. La Liberté d'accès pour tous

La liberté d'accès peut être entravée par différentes sortes de barrières (académique, financière, socio-culturelle). Celles-ci étant souvent maintenues en raison du manque de moyens, le refinancement devrait y mettre un terme.

1) Entraves académiques

Si on peut considérer notre enseignement comme globalement libre d'accès au niveau académique, il subsiste quelques entraves à éliminer. Notamment, l'examen d'entrée en FSA dont l'indispensable abrogation devrait être couplée avec la mise en place d'un encadrement satisfaisant permettant une éventuelle remise à niveau dans certaines matières.

S'il est évident que le domaine des sciences de la santé a ces spécificités propres, il n'est pas justifié de filtrer l'accès à la formation que ce soit par le biais d'un Numerus Clausus ou d'un Examen d'entrée.

2) Entraves financières

Au niveau financier, il reste un sérieux effort à effectuer si on veut satisfaire aux engagements internationaux de la Belgique et tendre vers la gratuité (Pacte de New-York, 1966). Il reste encore beaucoup à faire pour y parvenir. La démocratisation de l'enseignement supérieur passe par l'adoption de différentes mesures visant à diminuer le coût (qui peut être réellement "dissuasif") d'une année d'études pour l'étudiant.

Concrètement, nous demandons l'ouverture des enveloppes budgétaires des universités et des Hautes Ecoles, de sorte que le financement évolue en fonction de la croissance réelle du nombre d'étudiants et que le financement de nouvelles catégories d'étudiants ne se fasse plus au détriment de catégories déjà financées.

Par ailleurs, la suppression des DIC dans l'ensemble des Hautes écoles reste un objectif prioritaire à atteindre. L'étudiant ne doit plus être considéré par certaines directions comme une "vache à lait" servant à compenser les carences financières de la Communauté française.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones considère que le principe du financement per capita doit absolument être préservé et ne pourra tolérer aucune association de l'évolution du nombre d'étudiants et celle des allocations de fonctionnement. Une telle mesure inciterait en effet les institutions à fermer leurs portes, soit sous forme de numerus clausus soit sous forme d'examens d'entrée généralisés, et toucherait d'abord les élèves les moins bien préparés au sein de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire, le plus souvent, les élèves socialement défavorisés.

Dans un premier temps, il convient d'aligner les subsides sociaux des HE et des ESA sur ceux des universités afin de mettre fin à une injustifiable discrimination. A terme, il faudra les adapter aux besoins futurs.

Par ailleurs, la Belgique doit, dans une optique de transfert des compétences vers le Sud, préserver l'ouverture de ses universités aux étudiants du tiers monde et pouvoir leur donner les mêmes chances de réussite qu'aux autres étudiants.

La liberté d'accès n'est qu'un vœu pieu si les moyens ne sont pas mobilisés afin de permettre à tous de faire face aux frais engendrés par la poursuite d'études supérieures. Il faut revoir à la hausse les montants des bourses octroyées dans le but de faire face aux coûts réels d'une année d'études (minerval mais aussi transport, logement, activités socio-culturelles...) .

D'autre part, afin de permettre aux institutions de mieux planifier leurs finances, un lissage sur, par exemple, trois années devrait être instauré. Celui-ci pourrait toutefois accorder un poids plus important à la dernière année afin de permettre aux institutions de faire face à une brusque augmentation de leurs effectifs.

3) Entraves socio-culturelles

Différentes études sociologiques ont démontré à quel point les antécédents familiaux jouent un rôle dans les perspectives de réussite future. La reproduction par l'enseignement des inégalités sociales existantes dans la société est une évidence communément admise (généralement avec un brin de défaitisme!). La FEF considère que

l'enseignement doit, par la mise en place de politiques ciblées et volontaristes, être un vecteur de démocratisation de la société.

Si au niveau de l'enseignement secondaire différentes mesures doivent être prises pour éviter la dualisation entre les écoles getthos et les établissements élitistes, on ne peut perdre de vue que le supérieur a un rôle à jouer dans la correction des inégalités.

La systématisation des procédures d'accompagnement pédagogique des étudiants en difficulté est nécessaire pour remédier aux carences inhérentes au parcours académique de chacun. Un effort particulier au niveau de l'encadrement s'impose donc. Cela ne sera possible que dans le cas d'un choix politique clair en matière de financement.

Enfin, il convient de donner les moyens aux institutions d'enseignement supérieur d'assurer pleinement la formation continue. Et cela, non pour permettre un formatage permanent aux besoins du marché mais pour donner la possibilité à des individus de tout âge, d'acquérir des savoirs. Ce qui peut pallier les déficiences éventuelles en terme de formation initiale.

B. Participation critique à la prise de décision

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones ne souhaite pas remettre en cause la liberté d'enseignement, toutefois, elle estime que celle-ci ne peut ni être un alibi pour une absence de politique de l'éducation pour l'enseignement supérieur ni pour l'absence de contraintes liées à la mission de service public.

Dans cette perspective la Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite que la participation des étudiants au sein de leurs institutions soit instaurée et financée dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Cette participation des acteurs à la gestion et au contrôle de la gestion de leurs établissements semble une garantie incontournable de l'affectation des ressources à la mission de service public et condition sine qua non du contrôle de la qualité de l'enseignement et du progrès pédagogique..

Il est indispensable que les organisations représentatives des étudiants tant au niveau local qu'au niveau communautaire aient les moyens de mener à bien leur mission de représentation.

La participation étudiante s'inscrit dans un cadre global d'apprentissage à la citoyenneté critique. Elle ne se résume pas à la cogestion des moyens existants mais se veut une force de proposition et d'innovation.

C. Promotion de la réussite dans un enseignement de qualité

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones entend que le refinancement du supérieur soit mis au service de sa démocratisation. de l'amélioration

de son enseignement et de la lutte contre l'échec. En effet, l'échec massif, qui touche près de 60% des étudiants de première année, ne peut être regardé ni comme une fatalité ni comme un signe de qualité de l'enseignement. Si, ainsi qu'il sera rappelé, le financement per capita doit rester un principe intangible, il doit toutefois être modulé afin d'inciter financièrement les institutions à mieux rencontrer ces objectifs.

Par ailleurs, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones est convaincue que de réels progrès pédagogiques ne verront le jour que s'ils sont soutenus par une plus grande participation de tous les acteurs, et notamment des étudiants, au sein de leurs institutions. En ce sens, le vote du décret participation "universités" serait un pas dans la bonne direction.

Face au drame de l'échec qui touche deux étudiants sur trois dans l'enseignement supérieur, des mesures s'imposent. L'objet de cette note n'est pas de reformuler nos propositions en matière¹ mais plutôt de montrer que, dans le cadre de la lutte contre l'échec, il faut d'abord investir, pour espérer faire des économies à plus long terme. En effet, la mise en place d'un système d'information et d'aide à l'orientation public et accessible à tous, un encadrement décent des étudiants de première année, des modules de remédiations efficaces, la valorisation de méthodes pédagogiques participatives, une formation pédagogique des enseignants du supérieur, sont autant de moyens réels d'enrayer le problème de l'échec dans une perspective de démocratisation des études. Seulement, il devient tout à fait impossible d'envisager de telles pistes sans réclamer un refinancement.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime donc que de nouveaux Décrets doivent être adoptés pour le financement des Hautes Ecoles et des Universités de telle sorte à prendre en compte l'augmentation des effectifs. Elle ne peut en effet se résoudre à une grave détérioration de la qualité de l'enseignement, de la valeur des diplômes et à une recrudescence de l'échec.

V CONCLUSION : Refinancer, c'est possible

Bien qu'il ne lui appartienne pas de se substituer au pouvoir politique et d'assumer des responsabilités qui ne lui reviennent pas, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite toutefois mettre en évidence que le problème du refinancement de l'enseignement est une question politique et non technique et qu'il existe des pistes permettant de le mettre en oeuvre.

Les possibilités de refinancement de la Communauté et de l'Enseignement sont certes soumises à des contraintes, notamment liées au cadre institutionnel et juridique de notre Etat fédéral dans lequel il s'inscrit. Il n'empêche qu'il s'agit d'abord d'un choix d'ordre politique. Les quelques

pistes soumises ici n'ont pour unique but que de montrer la possibilité d'un tel refinancement; nous demandons aux membres du Gouvernement, d'enfin prendre leurs responsabilités en la matière.

A l'inverse des options adoptées par l'actuel Gouvernement de la Communauté, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime que l'Enseignement doit être une priorité politique et non un objectif secondaire subordonné à d'autres impératifs. S'il est souhaitable que l'Exécutif fasse preuve de courage politique, il convient de préciser que celui-ci n'est pas synonyme d'adoption de mesures d'austérité budgétaire aveugle permettant à court terme d'équilibrer le budget, mais bien plutôt de la prise de décisions permettant d'assurer à long terme l'avenir des francophones de Belgique.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones reconnaît les besoins éprouvés par les autres niveaux d'enseignement et par les autres secteurs de la Communauté française. Le renforcement de l'enseignement supérieur ne peut en aucun cas se faire à leur détriment, ni à celui des allocataires sociaux. Si des moyens devaient être dégagés au sein d'un niveau d'enseignement, ils devraient être réinvestis dans ce même niveau afin de rencontrer les besoins qui se manifestent au sein de ce niveau. D'ailleurs, c'est bien d'un refinancement de toutes les compétences de la Communauté française dont les étudiants sont partisans; en effet cette institution a bel et bien hérité des compétences du secteur non marchand mais les moyens pour les assumer lui font cruellement défaut. De même, si le recours à l'impôt devait être envisagé, ce devrait être de façon équitable.

Quant on aborde la problématique de l'engagement du fédéral au niveau du financement des entités fédérées, impossible de passer sous silence la survie de la sécurité sociale. La FEF considère comme une priorité essentielle la préservation d'une sécurité sociale forte et solidaire.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite donc que les possibilités de refinancement, entre lesquelles il ne lui appartient pas de choisir, soient envisagées et exploitées.

Différentes pistes mériteraient d'être approfondies, notamment :

1. Au niveau de l'Etat fédéral

- Réduction des cotisations patronales pour l'Enseignement (Maribel).
- Etablissement d'un taux de TVA préférentiel pour les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement.
- Ristourne aux Communautés d'une partie des recettes nouvelles qui pourraient être dégagées au niveau fédéral : impôt sur la fortune, taxe sur les plus-values boursières, taxe Tobin, Cotisation Sociale Généralisée, taxe CO2 correction de la

distorsion entre l'imposition des revenus mobiliers et des revenus du travail...

- Refinancement du Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) par le Fédéral, afin de sauvegarder ce qui reste de notre recherche.
- Lutte active contre la fraude fiscale et la criminalité en col blanc.

2. Au niveau de la Communauté française

- User pleinement du pouvoir fiscal qui lui est constitutionnellement dévolu, par exemple :
 - antennes paraboliques (parallèle à la diminution observée des recettes de radio-TV redevance), taxes sur les toutes boîtes.
 - Prélèvement sur les bénéfices des cablo-distributeurs.
 - Octroi aux Communautés de la possibilité de prélever des additionnels à l'Impôt sur les Personnes Physiques, en d'autres mots d'un réel pouvoir fiscal.
 - Fusion des réseaux d'enseignement.
 - La possibilité d'une contribution nationale de solidarité pour la Communauté Française.

3. Au niveau de la Communauté flamande :

- Octroi d'une compensation pour le grand nombre d'étudiants résidant en Flandre et poursuivant les études en Communauté française sans concourir à son financement.

4. Au niveau des Régions :

Prélèvement d'additionnels à l'IPP par les régions ristournés à la Communauté.

5. Au niveau de l'Union Européenne :

- Création d'un fond de compensation pour couvrir le financement des études de citoyens de l'Union européenne poursuivant des études dans un pays membre autre que son pays d'origine.

6. Au niveau des entreprises

- Instauration (comme c'est le cas en communauté flamande) d'un prélèvement uniformisé sur les contrats extérieurs conclus entre les universités (ou les écoles supérieures) et les entreprises avec ristourne de ce prélèvement au sein de leur budget de fonctionnement.
- Taxe sur les entreprises pour les faire participer à l'offre de formation.